Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 25 (1979)

Heft: 11

Artikel: Problèmes de la cinquième Suisse

Autor: Gilliéron, Jean-Louis

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-848676

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Lors du Congrès des Suisses de l'étranger, à Porrentruy dont nous parlerons dans notre n° 12, l'intervention de M. Gilliéron de Paris, a été très remarquée.
Sans être tout à fait d'accord avec lui, nous pensons que ce texte intéressera vivement nos lecteurs, qui peut-être nous écriront.
La Réd.

Congrès des Suisses de l'étranger
Porrentruy, 23 août 1979

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,
chers Compatriotes,

Autrefois, lorsque siégeait la Diète fédérale, un simple citoyen pouvait demander la parole et s'exprimer librement devant les députés. Ce congrès entendant respecter cette tradition, je me sens donc autorisé à faire part ici de quelques réflexions sur les relations qui existent entre la Confédération et la Cinquième Suisse.
Comme beaucoup d'entre vous, chers Compatriotes, j'ai passé moins d'années dans mon pays qu'à l'étranger. Là, mes fonctions consistent depuis quelque 30 ans, à servir l'économie helvétique au travers d'entreprises privées. Etant en contact, chaque jour, avec la Suisse, je me suis efforcé de me rendre utile à ma patrie toutes les fois que je le pouvais, c'est à dire souvent.
Néanmoins, au cours de cette longue période, je n'ai jamais pu exercer le droit de vote lié à ma qualité de citoyen suisse. Ce n'est pas la procédure permettant de venir voter en Suisse qui a pu changer cet état de fait ; la distance et mes occupations ne me le permettent pas.
Comme vous, je n'ai pas de député qui me représente aux Chambres fédérales.
Enfin, je ne pense pas que le chef du Département politique fédéral soit autorisé à dire, à l'instar de son confrère du quai d'Orsay, qu'il est le Ministre des Suisses de l'étranger.
Nous sommes donc des citoyens exclus de la vie civique helvétique, ce qui a déjà été dit, ici et ailleurs. Or, dans le monde d'aujourd'hui, cette situation est une anomalie et un archaïsme. Elle est aussi contraire aux Déclarations des Droits de l'Homme — en particulier à celle du Conseil de l'Europe, à laquelle la Suisse a souscrit.
Pour notre pays, qui se veut d'avoir les plus anciennes traditions démocratiques du monde moderne, c'est une injustice aussi grande que celle qui a consisté à refuser le droit de vote aux femmes.
Un curieux hasard veut que je doive rappeler cela à Porrentruy, haut lieu du canton du Jura, dont les citoyens ont tenu à conduire eux-mêmes leur destinée.
Il est évident que cette situation inique ne peut qu'induire le Suisse de l'étranger à réaliser ses aspirations civiques dans son pays d'accueil et à en accepter la nationalité. Est-ce bien l'intérêt de la Confédération ? Ne contribue-t-on pas de la sorte à rendre plus précaire l'avenir de la Cinquième Suisse, sur laquelle d'autres menaces pèsent déjà. Pour étayer mon propos, il me parait utile de rappeler ici deux de ces menaces :
— la première, c'est que la notion de patrie change ; elle perd de sa force. On doit s'en préoccuper si l'on veut que les Suisses de l'étranger restent attachés au pays. Il faut leur rappeler d'une manière tangible que la patrie n'est pas seulement le territoire helvétique, mais le peuple suisse tout entier, eux compris !
— La deuxième, c'est que l'émigration des Suisses n'a plus le même mobile aujourd'hui qu'au siècle dernier où nos concitoyens quittaient le pays par goût de l'aventure ou par besoin, bien souvent, sans l'idée de revenir.
L'émigration actuelle est avant tout liée à l'expansion économique de la Suisse ainsi qu'à son rayonnement scientifique ou culturel. Elle a rarement un caractère définitif.
En effet, nos entreprises suisses ont créé des milliers de filiales, succursales, agences, représentations ou autres associations qui exigent des directeurs, des cadres, du personnel qualifié, dont une bonne part devrait être suisse.
Or, je vous surprendrais en vous disant que cette expansion est menacée parce que l'agrément de la vie en Suisse est tel qu'il freine l'émigration nécessaire.
Les entreprises suisses sont de plus en plus obligées de recruter leur personnel, même de direction, sur place, et de prendre à leur service des gens qui n'ont ni la mentalité ni le comportement suisse.
Il s'agit là d'un problème sur lequel nos autorités doivent se pencher sans tarder.
L'émigration doit donc être encouragée et facilitée. Il faut, entre autre, que le Suisse qui émigre se sente maintenu dans la Communauté helvétique. La sollicitude, si prévenante soit-elle, qu'offrent nos ambassades

PROBLÈMES DE LA CINQUIÈME SUISSE

et nos consulats, ne saurait remplacer l'intégration de l'homme dans la communauté nationale.
Je pense, Monsieur le Président, que ces faits vous ont convaincu que quelque chose manque dans les relations entre la Confédération et la Cinquième Suisse.
Aussi, au moment où l'on étudie une révision totale de la Constitution fédérale, il me semble essentiel que la Cinquième Suisse soit intégrée, une fois pour toutes, dans la communauté helvétique et que les problèmes que cela pose soient examinés en priorité et avec la volonté politique nécessaire à les résoudre.
Cela suppose une réforme qui, à mes yeux, doit comporter trois volets :
1. — l'instauration du vote par correspondance, en matière fédérale pour les Suisses de l'étranger.
2. — La représentation des Suisses de l'étranger aux Chambres fédérales, représentation qui est fondamentale car le droit d'élire est indissociable de celui d'être élu.
3. — La Constitution d'un Conseil des Suisses de l'étranger élu au suffrage universel et direct, par les citoyens suisses établis à l'étranger.
Ce Conseil sera, d'une part, un organe représentatif, chargé notamment de désigner les députés de la Cinquième Suisse aux Chambres fédérales, et, d'autre part, un organe consultatif pour nos autorités. Il sera notamment saisi des grands problèmes qui se posent en Suisse et de tous ceux qui touchent les Suisses de l'étranger.
Grâce à cette nouvelle structure, la Cinquième Suisse aura enfin les liens organiques avec la Confédération que l'article 45 bis de la Constitution fédérale lui promet depuis le 16 octobre 1966.
Alors, et alors seulement, elle se sentira intégrée dans la Communauté helvétique.
J'ose espérer, Monsieur le Président, que vous voudrez bien faire que ces propositions soient examinées par les hautes autorités de notre pays avec la largeur de vue qu'attendent mes concitoyens dont je me sens ici le porte-parole.
Vous contribuerez ainsi à donner un nouvel essor à la Cinquième Suisse, dont la vitalité est indispensable à la prospérité de la Suisse toute entière.

Jean-Louis Gilliéron